

DOCUMENTS RELATIFS AUX RELATIONS EXTÉRIEURES DU CANADA, VOLUME 10
PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

Nomination du gouverneur général :

Alors que le cabinet canadien appuyait l'historien G. M. Trevelyan, il refusa, à cause de son âge et parce que, à son avis, il manquait de l'expérience pertinente (documents 1, 2, 4). Les dispositions nécessaires furent alors prises en vue de la nomination du maréchal Alexander.

2. Relations avec la France :

C'était là un sujet d'actualité en 1944-1945, étant donné la bonne fortune croissante du général de Gaulle. Vanier fut nommé représentant auprès du Comité français de libération nationale à Alger, ayant rang d'ambassadeur, en janvier 1944 (document 34). En février, le gouvernement canadien donna le feu vert à la réouverture des consulats français qui avaient été fermés en mai 1942, le Canada ayant désapprouvé les politiques adoptées cette année-là par le gouvernement de Vichy (document 41). Vanier revint à Paris en septembre 1944 (document 48); le mois suivant, en compagnie des représentants du Royaume-Uni, des États-Unis et de l'URSS, il reconnut officiellement le gouvernement du général de Gaulle et fut agréé comme ambassadeur (documents 216 à 218). Par conséquent, les relations diplomatiques avec la France, interrompues en novembre 1942 lorsque le Canada avait cessé de reconnaître le régime de Vichy, furent rétablies en octobre 1944.

3. États-Unis :

Le 12 janvier 1944, Leighton McCarthy présenta au Président Roosevelt ses lettres de créance à titre d'ambassadeur du Canada. Il fut le premier diplomate canadien à avoir ce rang (jusque-là, tous nos bureaux diplomatiques avaient été des légations). (Document 113)

L'établissement d'un service consulaire aux États-Unis fut l'objet de beaucoup d'attention, sans grands résultats cependant. En effet, il fut seulement décidé, à la fin de 1945, d'ouvrir un vice-consulat temporaire à Portland, dans le Maine (terminus portuaire et ferroviaire important pour le Canada, où le bureau britannique était sur le point d'être fermé). À ce propos, notre ambassadeur aux États-Unis, L.B. Pearson, remarqua à juste titre : "N'est-il pas absurde que le Canada ait une représentation consulaire à Portland et qu'il ne le soit pas dans des villes comme Detroit, Buffalo, Chicago ou Los Angeles? Je suis absolument convaincu que notre service consulaire dans ce pays doit être établi suivant un plan soigneusement élaboré et que nous ne rencontrerons que difficultés et confusion si nous agissons autrement." (Document 121)